

## CCN 66/79 : la Croix-Rouge française renforce la délégation employeur Nexem

*Jeudi 10 décembre 2020, alors que s'ouvrait une nouvelle séance de négociation de la commission mixte paritaire, la Croix-Rouge française a rejoint la délégation employeurs portée par Nexem. Un nouvel acte fort dans la continuité du partenariat qui lie les deux organisations.*

Depuis la création de Nexem en 2017, les deux organisations travaillent main dans la main dans l'intérêt du secteur social, médico-social et sanitaire privé à but non-lucratif. **Ce rapprochement s'est renforcé en 2019 avec la signature d'une convention de partenariat entre les deux organisations.**

La Croix-Rouge française a rejoint Nexem à la table des négociations de la Convention collective 66/79 dans le but de négocier un nouveau système de classification-Rémunération à même de répondre aux enjeux des employeurs pour leurs organisations de travail et **de faire avancer la reconnaissance des métiers et des 330 000 salariés qu'elles représentent.**

En parallèle, celles-ci ont pris toute leur part à la constitution d'AXess, confédération des employeurs du secteur social, médico-social et sanitaire privé à but non-lucratif (Croix-Rouge française, FEHAP, Nexem et UNICANCER) afin de permettre aux employeurs de porter une ambition commune pour le secteur et d'ouvrir la voie aux négociations à venir afin de proposer un socle juridique commun.

Aujourd'hui, l'arrivée de la Croix-Rouge française aux côtés de Nexem dans la délégation employeurs de la CCN66 est un nouveau pas vers la construction d'un nouvel environnement conventionnel pour le secteur. *« La crise sanitaire actuelle a mis en lumière le manque de reconnaissance et d'attractivité pour nos métiers, alors même que plus de 18 000 postes sont aujourd'hui à pourvoir, il est urgent d'agir pour nos professionnels mais aussi pour les personnes que nous accompagnons quotidiennement ! L'appui de la Croix-Rouge française aux côtés des représentants Nexem et la concrétisation de notre partenariat vont dans le bon sens. »* a souhaité réagir le Directeur général de Nexem, Stéphane RACZ.

*"La participation de la Croix-Rouge française à la délégation de Nexem traduit la volonté commune de nos organisations de défendre la raison d'être de notre secteur à travers la reconnaissance de certains de nos métiers qui souffrent d'un important déficit d'attractivité exacerbé par la crise sanitaire que nous vivons. Il s'agit d'une avancée importante dans la co-construction, avec les partenaires sociaux, des réponses à apporter à ces enjeux, dans le cadre de règles renouvelées et adaptées à la réalité opérationnelle et à l'évolution des modes de prise en charge de nos bénéficiaires."* Jean-Christophe Combe, Directeur Général de la Croix-Rouge française.

Les deux organisations se sont récemment mobilisées pour porter leurs positions au sein du "Ségur de la santé" mais également sur la question de l'attractivité des métiers du secteur.

## **A propos de la Croix-Rouge française**

Premier opérateur associatif français, la Croix-Rouge française compte plus de 66 000 bénévoles et 17 000 salariés, spécialistes du secourisme, acteurs de l'humanitaire et de la solidarité sociale et sanitaire qui accompagnent chaque année des millions de personnes en France métropolitaine mais aussi dans les territoires ultra marins, ainsi qu'à l'international.

Elle gère près de 600 établissements et services dans les secteurs sanitaire, social, médico-social et de la formation.

Grâce aux salariés de nos établissements et instituts et à nos structures bénévoles, nous bénéficions d'une implantation territoriale unique qui nous permet de proposer une offre de services de qualité, au plus près des besoins locaux.

Reconnues pour leur expertise, nos équipes pluridisciplinaires accueillent, accompagnent, forment et soignent chaque année des dizaines de milliers de personnes. Elles placent au cœur de leurs pratiques professionnelles les valeurs d'humanité et de solidarité qui constituent le socle de la démarche Croix-Rouge.

En savoir plus : [www.croix-rouge.fr](http://www.croix-rouge.fr)

## **A propos de Nexem**

Nexem est la principale organisation professionnelle des employeurs du secteur social, médico-social et sanitaire privé à but non lucratif. Elle représente et défend les intérêts de 11 000 établissements et services employant plus de 330 000 professionnels dans cinq secteurs d'activité : le handicap, la protection de l'enfance, l'insertion sociale, le grand âge et le sanitaire.

Nexem entend faire évoluer la fonction employeur pour mieux répondre aux attentes des personnes accueillies et accompagnées dans les établissements et services. Son ambition : promouvoir le modèle associatif comme une réponse efficiente à l'accompagnement des plus fragiles, au service d'une société inclusive.

Nexem négocie :

- dans le cadre de la CCN 66, qui inclut la CCN 79, et des accords CHRS ;
- au niveau de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif (BASS) ;
- au niveau multi professionnel, via l'union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES).

Ses 4 grandes missions :

- moderniser le dialogue social ;
- agir sur les politiques publiques ;
- renforcer l'accompagnement de ses adhérents ;
- anticiper l'évolution du secteur.

En savoir plus : <https://nexem.fr>



## **Contacts presse**

### **Croix-Rouge française**

Christèle Lambert-Côme - 01 44 43 12 07 - [christele.lambert-come@croix-rouge.fr](mailto:christele.lambert-come@croix-rouge.fr)

### **Nexem**

Lynda Jonot - 01 55 45 33 49 – [l.jonot@nexem.fr](mailto:l.jonot@nexem.fr)